

## Un abus grossier de la SQ

EN saisissant un film tourné par une équipe de Radio-Québec lors d'un conflit de travail à La Tuque, la SQ a commis un abus et une erreur graves que rien ne saurait expliquer ni justifier. La Sûreté du Québec a remis, depuis, une copie ou l'original, peu importe, du matériel et Radio-Québec pourra vraisemblablement présenter son émission comme prévu le 15 février prochain. Mais cette concession n'efface rien de la gravité de la perquisition. Les milieux de presse ont réagi avec indignation et vigueur, alors que le gouvernement cherchait à se défilier dans la coulisse des principes du code criminel. En réalité, l'affaire est d'autant plus choquante qu'elle n'est pas nouvelle et qu'on croyait, justement, que des directives avaient été émises empêchant le recours par la police à de telles pratiques.

Lors d'un conflit survenu à l'Alcan, en effet, la police s'était permis de saisir du matériel chez les journalistes témoins d'incidents opposant la compagnie et des grévistes. Les journalistes avaient alors protesté et le ministre de la Justice devait, croyait-on, mettre bon ordre à ce genre de perquisition. M. Marc-André Bédard ne devait pas avoir grande difficulté à le faire puisque la Commission de police elle-même avait reconnu, lors d'une enquête, qu'il n'était pas judicieux d'obliger des journalistes à déposer leurs films ou leurs calepins de notes et à témoigner. Il faut ici préciser qu'il s'agissait alors d'une enquête sur des policiers et que les films en question auraient pu montrer certains agents de la paix en train de commettre divers actes criminels! Mais peu importe: la loi doit être la même pour tous.

Certes, si la loi vaut pour tous, elle s'applique aussi aux journalistes, qui ne doivent pas se dérober à leurs obligations civiques. Mais il devrait être évident, même pour un policier borné ou paresseux, qu'une preuve ne doit pas être établie à n'importe quel prix et que, pour la recueillir, il ne faut pas faire plus de dommages que les criminels présumés qu'on pourchasse. Dans un cas particulier, il est bien possible que du matériel de journaliste serve à faire avancer une cause devant un tribunal ou à tout le moins à faire avancer l'enquête poli-

cière. Mais ce genre de source serait vite tarie si la police devait en prendre l'habitude. Les journalistes devraient cesser de se rendre sur les lieux d'événements chauds sous peine d'être eux-mêmes attaqués ou de voir leur matériel mis en pièces par l'un ou l'autre protagoniste. Le public serait ainsi privé d'une source indépendante et professionnelle d'information sur des sujets de grande importance ou de vive actualité.

Au reste, on croyait que la Sûreté du Québec avait depuis longtemps passé l'âge de faire faire son travail d'enquête par des journalistes. Avant même que des incidents violents plus ou moins spectaculaires se produisent, son service de renseignement est le plus souvent au parfum des coups, grands ou petits, qui risquent de survenir. La SQ ne manque ni de matériel photographique ni de pellicule de film ou de vidéo. Une police intelligente, du reste, n'aurait pas saisi le matériel de Radio-Québec, mais laisserait les médias diffuser leurs émissions, se contentant de les enregistrer et d'en tirer, comme n'importe quel citoyen peut le faire, des renseignements utiles. On peut même pousser le raisonnement plus loin et signaler qu'en décourageant les journalistes de faire leur travail de façon indépendante, la police se priverait, à long terme, d'informations utiles sur les événements sociaux et certains incidents de nature à intéresser les escouades criminelles.

Bref, que l'on se place du côté du public ou des journalistes qui doivent le renseigner le plus complètement possible ou bien que l'on regarde les choses du point de vue policier, la conclusion devrait être la même. Il faut être borné pour saisir du matériel journalistique, et pour tarir ainsi des sources d'informations nécessaires au bon fonctionnement de la société et à la propre efficacité générale de la police. On croyait la SQ plus évoluée, plus avertie contre un abus aussi grossier envers l'information, et mieux prévenue contre une telle erreur professionnelle dans l'enquête policière. Faut-il croire que telle est la raison qu'une police doit payer quand elle surveille trop du côté des syndiqués et pas assez du côté du patron?

A tout événement, le ministère de la Justice devra se rallier et donner à la SQ, si elle ne les adopte d'elle-même, des directives

complètes et judicieuses à ce chapitre. Le gouvernement de Québec a ses raisons pour ne pas heurter les policiers en général et la SQ en particulier, mais M. Marc-André Bédard doit avoir à cœur, autant que l'efficacité policière, la liberté de la presse et le droit du public à une information libre d'entraves ou d'interdits. Entre une preuve de vandalisme contre deux autos d'une compagnie et une émission montrant un conflit entre des travailleurs et leur patron, le choix devrait être facile à faire.

Les autorités devraient donc dire publiquement quelle est leur position tant sur l'incident de La Tuque que sur la question de principe qui a été ainsi soulevée. Si elles devaient persister dans leur première explication, elles contribueraient non seulement à développer un antagonisme malsain entre la justice et la presse, mais à réduire les reportages sur les lignes chaudes des manifestations et des conflits de travail. Certes, certains policiers plus forts en matraquage qu'en dépiégeage seraient bien aise de n'avoir plus de caméraman pour filmer leurs coups et leurs propres méfaits. Mais on ose croire que telle n'est pas l'orientation de la SQ et du ministère de la Justice.

Loin de manipuler les journalistes ou de les éloigner des scènes tumultueuses, les autorités policières et judiciaires devraient plutôt leur permettre un plus grand accès aux sources d'information. Quand des personnes, par exemple, sont arrêtées et détenues à la suite d'un incident ou d'un crime pour lequel les policiers se permettent de livrer des informations aux journalistes, ceux-ci, pour donner un récit plus complet de l'affaire, devraient également avoir accès aux cellules et pouvoir prendre la version des premiers intéressés. Dans ce cas comme dans tant d'autres, ce n'est pas seulement l'information qui serait mieux servie et respectée, mais souvent la justice tout court.

En tout cas, on devait s'attendre à mieux de ce «gouvernement de journalistes!» Peut-être daignera-t-il faire savoir où il loge — avant d'entrer en campagne électorale alors que soudain les caméras redeviendront essentielles au processus démocratique!

Jean-Claude LECLERC

## LETRES AU DEVOIR

### ■ L'étrange affaire Vinet

Dans un article daté du 23 décembre 1980, M. Rodolphe Morissette affirme trouver «étranges» les circonstances dans lesquelles un nouveau professeur de linguistique a été engagé par ce département au printemps dernier. En fait, ces circonstances n'ont rien d'étrange: la personne la plus qualifiée pour le poste a été engagée selon la procédure normale.

Par contre, ce qui nous semble étrange, c'est que M. Morissette se soit permis de reproduire des allégations sans en avoir vérifié la validité. Ce genre de journalisme n'est certainement pas digne du DEVOIR et nous déplorons cette négligence — particulièrement dans un cas sub judice. Nous suggérons que M. Morissette fasse un effort pour vérifier le bien-fondé de l'information qu'il reçoit.

Nicole DOMINGUE, Michel PARADIS, C. Douglas ELLIS, Glyne L. PIGGOTT, Myrna GOPNIK, André RIGAUDT.

Montréal, 14 janvier

Ne simplifions pas tout. Suivant nos informations, il se peut que le professeur choisi finalement soit «la personne la plus qualifiée» en l'occurrence.

Ce qui est «étrange», à notre point de vue, c'est le processus mis au point pour écarter la candidature Vinet. En janvier 1980, l'un des supérieurs du professeur Vinet invite celle-ci à ne point se porter candidate, car le poste prochainement annoncé comporterait une tâche subsidiaire qu'on voudrait confier à un anglophone. Or, au professeur choisi pour remplir le poste, on décide, dès son embauche, de ne pas confier la responsabilité en question. Étrange aussi qu'on suggère au préalable à Mme Vinet de ne point postuler, alors que le poste offert, dans les termes suivant lesquels il est annoncé, va normalement dans ses cordes (indépendamment de toute question de compétence pratique).

Les autorités de la faculté des Arts et du département de linguistique ont peut-être d'excellentes raisons de vouloir se débarrasser du professeur Vinet. Notons que les raisons qu'elles peuvent estimer avoir aujourd'hui pour le faire leur étaient bien connues au moment où elles réembauchaient, pour un nouveau mandat de deux ans, le professeur en question en septembre 1978. Tout ce qu'il y a d'étrange, c'est que pour l'observateur extérieur, on semble vouloir se débarrasser en douce d'un professeur.

Quant aux «allégations» de mon article de 23 décembre dont vous donnez à entendre qu'elles manquent de validité et aux injonctions morales qui suivent, je vous serais bien reconnaissant de les préciser. Ce genre de dénonciation vague et générale d'un texte qui contient pourtant maintes affirmations de détail constitue aussi quelque chose d'étrange dans ce singulier dialogue.

Rodolphe Morissette

### ■ «L'eau potable, c'est important»

(Lettre adressée à l'Association québécoise et technique de l'eau)

Félicitations de sensibiliser l'opinion publique dans le journal LE DEVOIR par votre petite inscription «l'eau potable c'est important».

Dans cette veine, j'avise par copie de la présente les responsables de l'aqueduc de Montréal du manque de civisme total des propriétaires de l'édifice Université près de St-Catherine.

Ils ont dans les latrines du garage souterrain une conduite d'eau qui débite à pleine pression de l'eau pure depuis plus d'un an, sans doute pour s'éviter la dépense d'installer un contrôle de plomberie. C'est scandaleux!

Sans doute pourriez-vous encore mieux servir les collectivités si les citoyens vous rapportaient de telles situations demandant une correction.

Pierre L. BOURNIVAL,

Montréal, 20 janvier

### ■ Un rapatriement unilatéral à combattre

Québécois, québécois.

Ce printemps nous sommes passés à côté de la chance qui s'offrirait à nous de devenir un pays autonome. M. Trudeau nous ayant promis une entente face à de grands changements dans son fédéralisme, la majorité des Québécois, appéurée à l'idée du changement, lui a fait confiance et comme toujours est en train de se faire rouler! Comment pouvait-on espérer une entente de toutes les provinces alors que dès 1987, seulement 20 ans après l'adoption de la constitution fédérale actuelle, Honoré Mercier demande des réformes importantes; c'est un échec. Tour à tour, Taschereau, Duplessis, Lesage, Johnson, Bertrand et Bourassa reprennent les mêmes revendications jusqu'à l'échec de Victoria en 1971. Un non au référendum a été interprété par le Canada anglais comme un appui au régime actuel. Après un non au référendum, il faut être naïf pour croire que le Canada anglais dira oui aux changements toujours refusés, au mieux on fera des accommodements mineurs qui ne correspondront même pas aux revendications traditionnelles du Québec. Comment pourrait-on négocier avec force après un non au référendum?

Un oui aurait provoqué un déblocage — de toute façon le gouvernement fédéral aurait négocié.

— Joe Clark: «Oui ou non, je serai là pour négocier» (10 sept. à Radio-Canada).

— P.E. Trudeau: «Je dis qu'à ce moment-là, quelqu'un devra s'asseoir avec eux et négocier» (entrevue à CTV).

— J. Chrétien: «Chrétien estime qu'en cas de oui, Ottawa se devra de négocier». (Le Soleil, 8 novembre 1979).

— D. Crombie: «Refuser de négocier serait tout à fait stupide». (LE DEVOIR, 8 novembre 1979).

D'égal à égal, serait normal. La souveraineté signifie l'égalité entre nations, 150 pays vivant d'égal à égal. Et l'association est nécessaire pour le maintien de l'économie du Canada et du Québec.

On nous demandait si le Parti québécois serait à la hauteur quand viendrait le temps de négocier le rapatriement de la

constitution. Il l'a été comme il l'a toujours été, d'ailleurs, dans ses fonctions. Rappelons-nous en 1976, on nous prometait le désastre si le Parti québécois prenait le pouvoir, ou est-il ce désastre? Le Québec continue de croître au même rythme que le reste du Canada, excepté dans le domaine manufacturier où le Québec enregistre depuis deux ans la plus forte hausse, 36,4% tandis que le pourcentage pour le reste du Canada est de seulement de 13,9% et que l'Ontario se contente d'un petit 4,2%. Pour les emplois, de 1973 à 1976, il s'est créé 42.000 emplois en moyenne par année au Québec. En 1978, 47.000 nouveaux emplois ont été créés et en 1979, 79.800 emplois dont 33.000 dans le secteur manufacturier, ce qui constitue la meilleure performance depuis 30 ans. Puisque le gouvernement du Québec actuel a si bien réussi, je suis persuadée que nous devons nous allier à lui pour essayer de bloquer le coup de force fédéral. Car un changement s'impose dans la constitution mais ce changement doit être effectué sans précipitation et avec l'accord de tous.

De toute manière, il faut un changement dans le régime fédéral actuel: 1. car le nombre de représentants francophones à la chambre des communes diminue dangereusement. La représentation francophone est passée de 50% en 1840 à 36% en 1980. Et tout laisse croire que les représentants francophones ne représenteront plus que 26% des députés de la chambre des communes en l'an 2000.

2. Parce qu'Ottawa développe 112% du réseau ferroviaire se trouve au Québec. Depuis l'ouverture de la voie maritime, la part de Montréal dans le trafic total des ports canadiens est passée de 38,2% à 16,2%.

— dans l'industrie de l'automobile, plus de 90% de cette industrie est concentrée en Ontario. Avec 30% du marché, le Québec a 5% des emplois. Si le Québec avait eu sa part, 70.000 emplois auraient pu être créés au Québec au lieu de 10.000 comme actuellement.

3. De 1961 à 1977, Ottawa dépense moins au Québec. En effet, de 1961 à 1974, les dépenses fédérales au Québec comptent pour 24,9% alors qu'en moyenne le Québec comptait pour 28,4% de la population canadienne. Chaque citoyen a ainsi reçu chaque année \$198 de moins que les citoyens du reste du Canada (\$1,002 par année pour chaque Québécois, contre \$1,200 dans le reste du Canada). Cela signifie un manque à dépenser de 16,1 milliards en quatorze ans au Québec. Si on ajoute les années 75,76 et 77, le total monte à \$18 milliards soit \$3.000 par habitant en 17 ans. (Politiques fédérales et économie du Québec, étude de l'OPDQ, 1978 et Le Soleil, mars 1979).

J'espère qu'après toutes ces mises au point sur le comportement pour le moins énigmatique du gouvernement fédéral, le Québec peut compter sur votre appui pour s'opposer au rapatriement unilatéral de la constitution.

Isabelle BEAULIEU,  
étudiante

Montréal, 10 janvier

### ■ Vive la différence

S'il fut un temps où l'on trouvait choquant que des chrétiens soutiennent des points de vue différents sur des questions de foi et de morale, il apparaît maintenant moins dramatique de constater que sur le même sujet des opinions diverses s'expriment chez les disciples de Jésus. La mentalité d'ici commence à s'habituer au pluralisme et à ne plus s'inquiéter des divergences surgissant entre les croyants. Au contraire, elle voit même d'un mauvais oeil l'orthodoxie fanatique, le dogmatisme prétentieux, l'uniformité nivelante, le monolithisme absolutisant, l'homogénéité totalitaire. Chez nous, les débats théologiques perdent de plus en plus leur poids, parce que plusieurs ne les perçoivent plus comme les éléments les plus fondamentaux d'une religion vécue. On laisse le soin aux experts de se convaincre mutuellement de leurs erreurs dans leurs querelles d'écoles, leurs piouettes intellectuelles et leurs acrobaties verbales. En maintenant une saine indifférence à l'égard de cette stérilité qui se complait dans les discours abscons, on préfère cultiver simplement la tolérance à l'égard d'autrui et la confiance en sa propre conscience. Non que la vérité n'ait pas son importance. Mais on dirait qu'on devine davantage le bien-fondé de cette expression paulinienne: «la science enfle, l'amour édifie». On est de plus en plus convaincu que personne ne possède toute la vérité et que chacun évolue dans un clair-obscur qui comprend juste assez de lumière pour continuer sa route enveloppée de mystères.

L'avantage de la multiplicité des groupes chrétiens, c'est qu'une confession donnée aboutit à relativiser les autres. Il n'y a que les idolâtres, c'est-à-dire ceux qui s'empressent de traiter le relatif comme un absolu, qui peuvent en être déçus et blessés. S'il n'y avait eu qu'une seule et unique confession chrétienne à travers l'histoire, elle aurait probablement eu la tentation de sombrer dans une suffisance arrogante et un triomphalisme orgueilleux. C'est heureux que la diversité existe entre les chrétiens, parce que cela illustre que les Églises demeurent des moyens et non des fins. D'ailleurs, un des bienfaits de cette pluralité chrétienne, c'est qu'elle contribue à mettre en valeur la richesse polyvalente du fondateur du christianisme. On en arrive à penser que Jésus est trop grand pour n'être enfermé que dans une Église particulière.

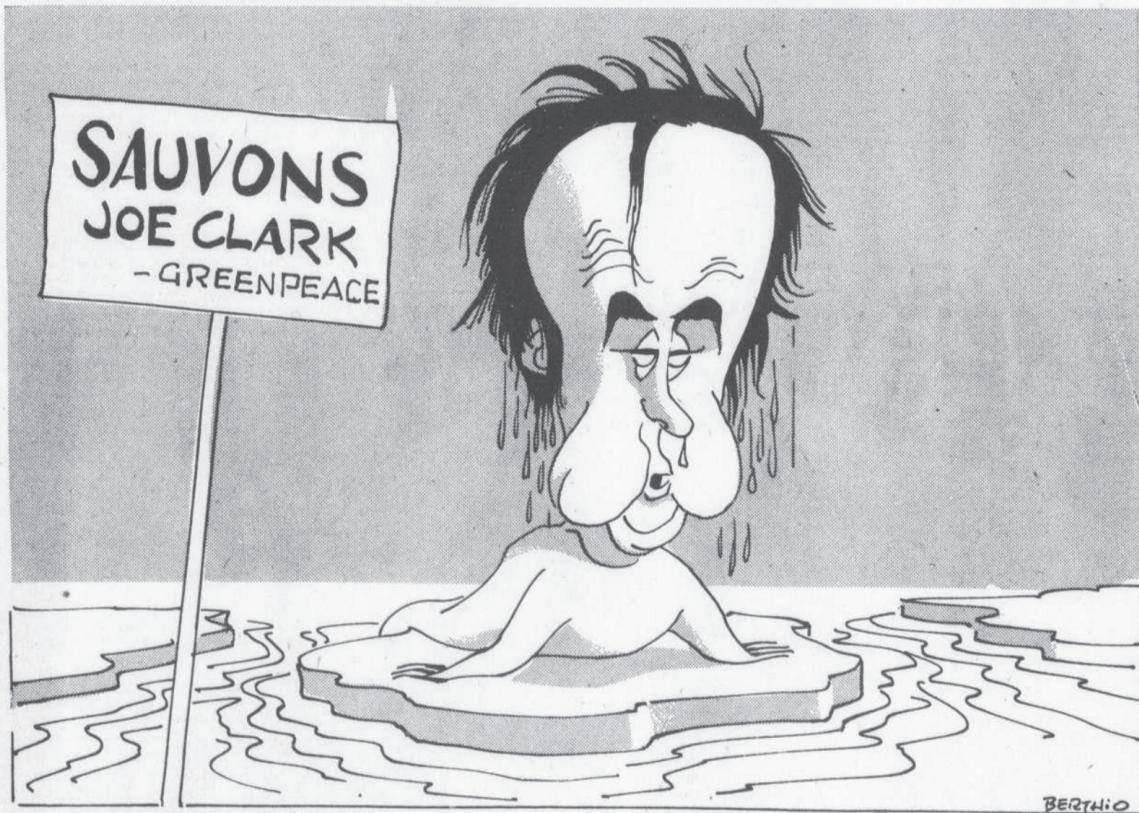
Alors, que chaque Église prenne sa place, en toute fierté et humilité; mais qu'aucune ne prenne toute la place en voulant ramener les autres à elle-même; la véritable communion ne s'identifie pas à la fusion; elle implique l'affirmation et le respect des différences.

Michel NAULT, animateur  
Service de pastorale  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke, 20 janvier

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1, il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois: \$36,00; trois mois: \$27,00. A l'étranger: \$75,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3351  
(lignes groupées).



## MACQUAINTÉ

## Les explications des otages

par Bertrand de la Grange

Pour la première fois depuis près de quinze mois, nous avons pu enfin entendre les membres du personnel de l'ambassade américaine de Téhéran raconter eux-mêmes leurs épreuves. Et leur version des faits, surtout en ce qui concerne les conditions de leur détention, diffère substantiellement de celle que les grands moyens d'information ne cessent de véhiculer complaisamment depuis leur libération.

Les trois grands réseaux de télévision américains, qui retransmettaient en direct la conférence de presse mardi matin, nous ont montré des citoyens américains bien ordinaires, apparemment peu marqués par l'expérience pénible qu'ils venaient de vivre. Si le ton était grave dans l'ensemble, les ex-otages ont échangé à plusieurs reprises des plaisanteries qui ont provoqué l'hilarité générale. Ce n'était sûrement pas ce qu'attendaient les très nombreux journalistes qui étaient là pour re-

cueillir des témoignages sur les tortures dont on parlait depuis plusieurs jours.

«Avez-vous été torturés?», leur a-t-on demandé. «Non, monsieur», a répondu un des «marines». Une des deux femmes retenues en otage a démenti pour sa part les propos qui lui avaient été attribués par un magazine américain et qui faisaient état de tortures.

«Personnellement, je me sens très bien physiquement et mentalement», a déclaré un autre otage qui a préféré parler d'une «période de tension extrême» pour qualifier ses 44 jours de détention.

Alors pourquoi avoir lancé toutes ses rumeurs? Pour discréditer encore davantage la révolution iranienne? Ce n'était sûrement pas nécessaire. Pour tester les réactions de l'opinion internationale en cas de dénonciation des accords, passés avec Téhéran grâce à la médiation de l'Algérie? C'est possible, mais on sait maintenant que cette décision pourrait avoir des conséquences très négatives pour les États-Unis. Cela n'empêche pas quelques grands journaux, comme le Wall Street Journal, et certains chroniqueurs politiques, comme William Safire, de continuer d'exiger la dénonciation d'un traité signé dans des conditions anormales. Un tel raisonnement, s'il était retenu, serait tout aussi préjudiciable au fonctionnement des relations internationales que la prise en otage de diplomates.

Il est curieux que le premier à avoir parlé de tortures ait été l'ex-président Carter, juste après avoir rencontré les 52 otages à Wiesbaden. En présentant les Iraniens comme des barbares, prêts sans doute à exécuter leurs prisonniers au moindre prétexte, M. Carter cherchait peut-être à expliquer les raisons de son

échec dans les interminables négociations pour la libération des otages et à démontrer que l'opération militaire du mois d'avril méritait d'être tentée, même si elle devait finalement se transformer en désastre. Il est bon de rappeler que les seuls citoyens américains tués en Iran depuis le renversement du Shah sont morts lors de cette opération, sans qu'un seul Iranien ne soit impliqué. Compte tenu de la haine constamment entretenue par certains dirigeants politiques iraniens à l'égard du Grand satan, il est proprement stupéfiant qu'il n'y ait pas eu une seule bavure.

Cela dit, les otages ont vécu des moments très pénibles qu'ils ne sont pas prêts d'oublier mais que certains d'entre eux semblent considérer comme faisant partie des «risques du métier». À Téhéran, comme dans la plupart des capitales du monde, certains membres du personnel diplomatique ont des missions très spéciales qui ne cadrent pas tout à fait avec la conception traditionnelle de la diplomatie. Il est donc normal qu'ils soient prêts à affronter des situations difficiles, comme une prise d'otages. Cet aspect de la question n'a malheureusement pas été soulevé lors de la conférence de presse d'hier, sauf à la toute fin lorsqu'un journaliste a eu l'audace de demander des explications sur le rôle de la CIA en Iran à l'époque du Shah. Ce fut un tollé, tant de la part des journalistes que des anciens otages. Cette question venait ternir les retrouvailles de l'Amérique avec «ses otages», et il n'y eut bien sûr pas de réponse. Plus tard, peut-être.

D'avantage encore que les otages, c'est l'Amérique toute entière qui semblait enfin libérée après des mois d'impuissance et d'humiliations. Un des diplomates libérés a

d'ailleurs reconnu que les «véritables héros» ce n'était pas eux mais leurs familles, qui sont passées par tous les stades de l'espoir et du désespoir, encore amplifiés par la sollicitude constante des médias. Il reste maintenant à voir si la presse, une fois terminées les émouvantes retrouvailles, saura se pencher avec autant d'intérêt sur les raisons profondes de la crise avec l'Iran.

## Immortels...

Alors que Marguerite Yourcenar est reçue sous la Coupole, on peut-on imaginer qu'à l'Église invisible des saints et des apôtres correspond une académie secrète des écrivains et des poètes?

Dieu, quelle assemblée! Voici les maudits: Villon, Baudelaire, Verlaine et Rimbaud. Voici les impérateurs: Agrippa d'Aubigné, Léon Bloy, Antonin Artaud. Voici les commandants: Louise Michel, Jean-Baptiste Clément. O les rimes et les chansons! Et pourquoi pas des contemporains? Jean Genet, Tristan Cabral, Léo Ferré... Pas de bicorne! On ne s'occupe pas de dictionnaire. On se réunit nuitamment dans un café de Montparnasse. Et l'on tient si peu à l'immortalité que celle-ci vous tombe dessus, comme une fleur, après la pelle du fossoyeur. Généralement pour avoir écrit des livres plus verts que des habits, plus durables que les épées...

XAVIER GRALL  
Le Monde